



Annexe 3 au règlement d'ordre intérieur du Comité scientifique REACH

DÉCLARATION GÉNÉRALE D'INTÉRÊTS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE REACH

Le Comité scientifique REACH (WCSR) est conscient de ce qu'un haut niveau d'expertise scientifique s'accompagne couramment d'intérêts variés. Certains de ces intérêts peuvent être considérés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur comme susceptibles d'influencer l'impartialité de la prise de décision par un groupe d'experts. Dans un souci de responsabilité et de transparence en la matière, le WCSR vous prie de déclarer tout **intérêt financier ou autre** avec des entreprises, institutions et groupements afin d'être en mesure d'appliquer les procédures en matière de gestion du risque de conflits d'intérêts. Cette déclaration doit être mise à jour spontanément lors de toute modification utile à transmettre. Tout risque de conflit potentiel sera évalué selon la procédure interne du WCSR.

Nom	Employeur(s)*
Schroyen	ISSeP
Prénom	Fonction
Guy	Ing. Ind.

*Employeur actuel ou employeurs éventuels s'ils sont plusieurs. Déclarer éventuellement votre travail d'indépendant.

Dans le cadre de cette déclaration, les dispositions réglementaires suivantes sont entre autres d'application :

Protection de la vie privée : conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée concernant le traitement et l'utilisation des données à caractère personnel, nous gardons vos données dans la



base de données du BCR afin de pouvoir gérer vos dossiers. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter à tout moment cette information personnelle et vous possédez un droit de modification.

Publicité de l'administration : Au regard de la loi du 11 avril 1994, relative à la publicité de l'administration, ainsi que de la loi du 5 août 2006, relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement, la déclaration d'intérêts revêt le caractère d'un document administratif. Toute personne a le droit de consulter et recevoir une copie de celle-ci sur demande écrite.

Votre déclaration générale sera disponible et visible sur le site Internet de l'accord de coopération du 17 octobre 2011 relatif à REACH (www.reachinbelgium.be) .

Il convient de déclarer uniquement les intérêts directs et indirects avec les entreprises institutions et groupements dont les produits, procédés, services ou stratégie peuvent avoir un impact sur les domaines d'activités du Comité scientifique REACH.

- La notion *d'entreprises* doit être comprise comme "établissements à vocation commerciale" (par exemple les firmes commerciales privées et les spin-offs).
- La notion *d'institutions* doit être comprise comme "établissements à vocation non commerciale" (par exemple les hôpitaux publics, les ASBL, les universités).
- La notion *de groupements* doit être comprise comme toute association (associations professionnelles d'employeurs et travailleurs), organisation caritative, organisation (groupe de pression, organisation de consommateurs ou de patients par exemple) et réseaux.

Les domaines d'activité du Comité scientifique REACH incluent notamment :

- évaluation des risques de produits chimiques ;
- classification et étiquetage ;
- toxicologie humaine ;



- écotoxicologie ;
- méthodes d'essai ;
- méthodes d'essais alternatives (*in vitro*, QSAR,...) ;
- exposition humaine ;
- exposition de l'environnement ;
- restrictions de la production et de la mise sur le marché ;
- analyse socio-économique ;
- procédés de production industrielle, sécurité de produits et techniques de prévention des émissions et des déchets (dangereux) ;
- expertise spécifique à certaines catégories de substances (par exemple polymères, *nanomatériaux*, métaux et substances organiques) ;
- méthodes d'analyse ;
- autres matières pouvant être importantes pour l'exécution des tâches du Comité scientifique REACH.

Les experts sont tenus de respecter l'article 10, § 2, alinéa 2 de l'accord de coopération du 17 octobre 2011 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances (REACH). Cette disposition énonce que les experts du Comité scientifique REACH « travaillent de manière impartiale et indépendante. Ils ne font pas

partie du conseil d'administration, de la direction ou du personnel d'une entreprise qui est fabricant, importateur, représentant, utilisateur en aval ou distributeur. Ils n'ont pas non plus d'intérêts financiers importants dans de telles entreprises. »

Si vous avez besoin de plus d'espace, vous pouvez joindre l'information sur une feuille attachée au présent document (veuillez clairement indiquer la rubrique concernée)

Je m'engage à déclarer spontanément tout nouvel intérêt lors de la constitution d'un groupe de travail ou lors de l'étude d'un dossier spécifique (déclaration *ad hoc*).

1. Emploi et/ou fonction dans une structure entrant dans le champ de compétences du Comité scientifique REACH

- aussi bien à temps plein, temps partiel, comme indépendant pour compte, etc.
- actuellement ou au cours des 5 dernières années
- dans les entreprises, institutions ou groupements tels que décrits en page 2 ou comme indépendant
- sous "Position dans l'entreprise/Institution/Groupement", il faut comprendre : indépendant, propriétaire, dirigeant, associé, employé ou mandat de membre d'un organe décisionnel comme le conseil d'administration.

Nom de l'entreprise/ institution/Groupement	Position dans l'entreprise/ Institution/Groupement	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Ex. 1 Hôpital X	Chef du service Radiologie	Employé, durée indéterminée	2008	-
Ex. 2 organe d'avis	président	mandat	2010	2015

Néant



2. Intérêts financiers personnels en rapport avec les champs de compétences du Comité scientifique REACH

- Des intérêts financiers (p.ex. actionnariat dans une entreprise) concernant un produit ou un procédé d'une entreprise déterminée ou d'un de ses concurrents.
- Actuellement en ce qui vous concerne;
- À votre connaissance, tout intérêt financier : capital social, obligations, actions, stock-options e.a. dans une entreprise décrite en page 2 (encadré) ;
- Excluant les fonds d'investissements en produits collectifs, dont vous ne contrôlez ni la gestion, ni la composition.

Entreprise
P. ex. : Société X



Néant

3. Expertise, conseil et congrès en rapport avec des entreprises à finalité commerciale entrant dans le champ de compétences du Comité scientifique REACH

Sont également visées ici les activités secondaires permanentes ou régulières que vous effectueriez pour des entreprises, par exemple participation aux comités consultatifs d'entreprises.

3.1. *Rapports d'expertise et conseil pour des entreprises à finalité commerciale*

- Actuellement ou au cours des 3 dernières années



- Rédaction d'un rapport d'expertise, consultant, participation à des groupes de travail/groupes de réflexion, audit, etc.

Entreprise à finalité commerciale	Cadre du rapport/sujet/nom du produit	Rémunération	Date de début	Date de fin
P. ex. : Société x	Médicaments, Produit Y	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution	2011	2012
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution		
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution		
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution		

Néant



3.2. Organisation de congrès, conférences, colloques, autres réunions pour une ou un nombre limité d'entreprises à finalité commerciale

- Durant les 3 dernières années
- Ne pas déclarer dans le cas où plus de 3 entreprises co-organisent ensemble l'événement

Entreprise à finalité commerciale	Lieu et intitulé de la réunion/sujet/nom produit	Année
P. ex. : Société X	Symposium Z/Produit Y/Bruxelles	2010

Néant

Remarque : une déclaration *ad hoc* sur la participation rémunérée à des congrès, conférences, colloques, etc. concernant le produit ou l'entreprise spécifique concernés par le dossier en cours sera exigée pour chaque avis.

4. Propriété intellectuelle

- Détenteur d'un brevet
- Inventeur d'un produit, d'un procédé



- Toute autre forme de propriété intellectuelle : suite de logiciels, trademarks, copyrights, etc.

Personnel/Entreprise/ Institution/Groupement	Nature de l'activité/Nom du produit	Date de début	Date de fin
P. ex. : Université X/Service Y	Inventeur du procédé Z : brevet N° XXXXXXXXXX	2009	2029

Néant

5. Participation à des expérimentations (scientifiques, études (pré)cliniques, etc.) pour des entreprises à finalité commerciale

Il suffit ici d'énumérer les entreprises avec lesquelles vous avez collaboré dans le cadre d'expérimentations ; le but n'est pas de fournir une liste exhaustive de toutes les études relatives à des produits ou procédés auxquelles vous avez participé. Il s'agit d'ailleurs d'une déclaration générale d'intérêts et les cas spécifiques peuvent être signalés dans la déclaration *ad hoc*.

- Actuellement ou au cours des 3 dernières années.
- Participation à la réalisation d'études dans les domaines d'activité du Comité scientifique REACH (voir page 2, encadré).
- Rôle d'investigateur principal, de coordonnateur local ou collaborateur d'une étude.



Entreprise	Nom (secteur/ Type de produit)	Votre rôle (investigateur principal, coordonnateur local, collaborateur)	Rémunération	Date de début	Date de fin
P. ex. : Société x	Ex. 1 : Produit Y (médicament/vaccin grippal) Ex. 2 : Produit Y (biocide/pyréthrine) Ex. 3 : Produit Y (alimentation/lipides) Ex. 4 : GSM (radiations non- ionisantes)	<input type="checkbox"/> Investigateur principal <input type="checkbox"/> Coordinateur local <input type="checkbox"/> Collaborateur	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution	2011	2012
		<input type="checkbox"/> Investigateur principal <input type="checkbox"/> Coordinateur local <input type="checkbox"/> Collaborateur	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution	2011	2012
		<input type="checkbox"/> Investigateur principal <input type="checkbox"/> Coordinateur local <input type="checkbox"/> Collaborateur	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution	2011	2012
		<input type="checkbox"/> Investigateur principal <input type="checkbox"/> Coordinateur local <input type="checkbox"/> Collaborateur	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Vous <input type="checkbox"/> Votre institution <input type="checkbox"/> Vous/votre institution	2011	2012

Néant



6. Relations privilégiées ou permanentes entre un(e) département/institution dont vous êtes l'un des responsables, et des entreprises

- A votre connaissance, actuellement ou au cours des 3 dernières années
- Sont concernées par cette rubrique : les personnes responsables d'un organisme de recherche, institution, département, service, association de recherche, association professionnelle
- Les relations privilégiées peuvent prendre la forme de contributions, subventions, bourses, parrainage, versement en nature ou numéraire, matériel, mise à disposition de personnel, *fellowship*, une chaire d'enseignement, contrats en cours avec une entreprise, dotations (même uniques) importantes, etc.

Entreprise ou Institution	Objet du versement	Institution bénéficiaire	Date de début	Date de fin
Ex. : Société X	Bourse	Service Y de l'université Z	2009	2011

Néant



7. Autres activités personnelles qui pourraient avoir un impact sur votre objectivité à propos d'un produit ou d'une procédure

Actuellement ou au cours des 3 dernières années. Par exemple :

- Travaux d'expertise et/ou de conseil pour des entreprises à finalité non commerciale, des organisations et groupements (au niveau national, européen, etc.)
- Affiliation à une association (de défense d'intérêt), réseau,
- Procédures juridiques,
- Collaborateur d'un cabinet ministériel,
- Affiliation à des groupements, particulièrement ceux qui sont financés par l'industrie,
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être interprétés comme conflit d'intérêt en externe

Activité/Entreprise/Groupement	Date de début	Date de fin
Ex. : travaux pour l'Union européenne sur X	2010	2012

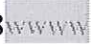
Néant

Par le présent document, je, Schroyen Guy , déclare sur l'honneur que tous mes intérêts directs et indirects avec les entreprises, institutions et groupements ayant un lien avec les activités du Comité scientifique REACH sont repris ci-dessus. En cas de changement, je m'engage à en informer immédiatement et spontanément le Comité scientifique REACH.

Dans le cadre de mes activités au sein du Comité scientifique REACH, je m'engage à agir de manière indépendante de toute influence externe.



Cette déclaration n'exclut pas la nécessité de la déclaration *ad hoc* lors de la participation à un groupe de travail ou lors de l'étude d'un dossier spécifique.

Le 9 février 2018 

Signature

